



#lagouttedetrop

**EAU POTABLE:
ON PAIE,**

**LES POLLUEURS
S'EN LAVENT
LES MAINS**



***Lancement de la campagne UFC-Que Choisir
« La goutte de trop »***

Les consommateurs refusent de payer seuls la note de la
dépollution de l'eau du robinet !

Alors que la 5e version de sa carte interactive révèle une augmentation préoccupante des pollutions en pesticides dans l'eau du robinet, y compris dans de nombreuses grandes villes, l'UFC-Que Choisir part en campagne à travers toute la France pour réclamer une véritable protection des sources et la mise en œuvre du principe pollueur payeur. L'Association demande en outre, un relèvement de la taxe sur les pesticides agricoles pour aider les petites communes à financer des actions de prévention et les traitements de dépollution qui vont considérablement augmenter la facture d'eau dans les prochaines années.

18 ans après le lancement d'Ecophyto qui prétendait diviser par deux l'utilisation de pesticides, plus de 30 ans après 'Fertimieux' qui promettait une utilisation raisonnée des engrais, l'agriculture industrielle n'a aucunement changé ses pratiques et continue à polluer massivement les nappes phréatiques et les fleuves. Désormais un tiers des nappes sont menacées par des teneurs élevées en nitrates et, du fait des fortes concentrations en pesticides, un cours d'eau sur deux atteint un niveau de risque toxique élevé pour l'environnement¹. C'est dans ce contexte extrêmement préoccupant que l'UFC-Que Choisir réactualise sa [carte interactive](#) sur la qualité de l'eau du robinet établie sur la base de plus de 30 millions de résultats d'analyses officielles des Agences Régionales de Santé (ARS).

Un niveau de conformité en recul de 10 points par rapport à la précédente étude !

En 2025, seulement 85 % des réseaux de distribution d'eau potable sont conformes à l'ensemble des critères réglementaires, soit un recul de 10 points par rapport à la précédente enquête de 2021. Cette dégradation s'explique par la recherche de nouveaux résidus de pesticides introduite par les ARS à partir de 2023.

Des dépassements en pesticides dans des nombreuses villes de la moitié Nord de la France

Alors que dans les précédentes enquêtes les valeurs réglementaires en pesticides n'étaient dépassées que dans les petites communes rurales, des grandes villes sont désormais touchées comme à Reims, Amiens, Caen, Bourges, Calais, La Rochelle, Dunkerque, Beauvais...² Dans la très grande majorité des cas, l'eau peut continuer à être bue, compte tenu de la marge importante existant entre la limite réglementaire protectrice définie par la réglementation européenne et les valeurs sanitaires beaucoup plus élevées.

¹ Indice des pressions toxiques cumulées (IPTC) qui permet d'estimer les risques de toxicité d'un mélange de pesticides. Lorsque cet indice dépasse 1, on considère que le risque devient inacceptable du fait des effets néfastes sur l'environnement.

² Par exemple pour les réseaux suivants : Reims — réseau CU Grand Reims, Amiens - Réseau Amiens UDI, Caen - réseau Caen zone basse, Bourges — réseau Le Porche/Herry, Calais — réseau Calais, La Rochelle — réseau La Rochelle centre, Dunkerque — réseau Dunkerque, Beauvais — réseau Beauvais Nord.

Une augmentation inévitable des coûts de dépollution dans les prochaines années

Les services de l'Etat estimaient les coûts de la dépollution en pesticides et en nitrates à plus d'un milliard d'euros par an, intégralement payés par les consommateurs. Mais ces estimations vont être largement dépassées à l'avenir car les techniques de filtration classiques atteignent leurs limites face aux nouveaux polluants. Les nouvelles technologies membranaires plus efficaces sont également beaucoup plus chères : jusqu'à quatre fois plus pour des petites collectivités ! Les conséquences pèsent déjà sur la facture d'eau : en deux ans et demi, le prix moyen a augmenté de 16 %.

Les sources d'eau potable sans protection face aux pollutions

Alors qu'il y a 32 900 captages d'eau en France, seulement 1 150, soit à peine plus de 3 %, bénéficient de zones délimitées³ sur lesquelles les agriculteurs sont censés réduire l'usage de pesticides et d'engrais. Pire, seulement 1 % des exploitations agricoles sont contrôlées chaque année pour vérifier le respect des critères minimaux en matière d'environnement ! Pourtant des solutions existent, comme à Lons-le Saunier où seule l'agriculture biologique est autorisée dans la zone la plus sensible du captage. Les mesures d'accompagnement pour passer en bio et les indemnités versées aux agriculteurs conventionnels ayant limité l'usage des pesticides et des engrais de synthèse, sont largement compensées par les gains pour les consommateurs, puisque le coût de ces mesures revient seulement à 3 centimes d'euros par m³ d'eau distribuée.

Refusant que les consommateurs continuent à être les seuls à payer le traitement des pollutions qu'ils subissent, 78 Associations locales de l'UFC-Que Choisir dans 64 départements partent en campagne et demandent :

- Un renforcement des procédures d'autorisation des pesticides permettant aux autorités sanitaires de réaliser elles-mêmes des études toxicologiques et une interdiction des nouveaux pesticides les plus nocifs à proximité des captages ;
- Des mesures obligatoires de protection des captages définies sous la responsabilité des préfets des départements ;
- Une aide ciblée aux petites communes grâce à un relèvement de la redevance pour pollution diffuse.

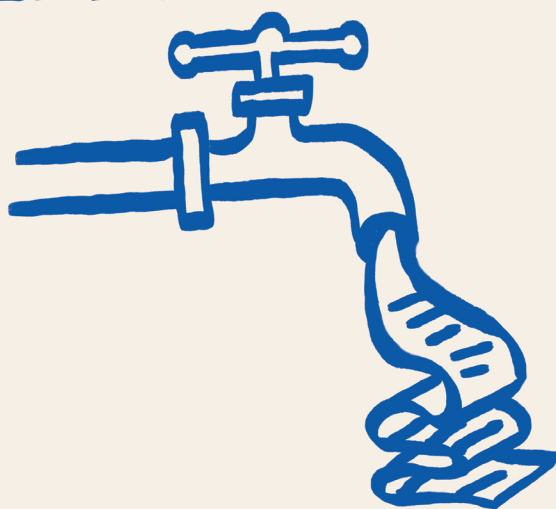
3 Notamment sur les zones les plus sensibles des aires d'alimentation des captages sur lesquelles les préfets peuvent définir des mesures de restriction dans l'utilisation des pesticides ou des engrais.

Contact presse

UFC-Que Choisir - Candice Tchoumjeu : Chargée des relations presse
ctchoumjeu@quechoisir.org - 07 87 19 05 16

#lagouttedetrop

**RENNVOYONS
LA FACTURE**



**AVANT
QUE ÇA DEBORDE**

